

Mémorial  **Memorial**
du des
Grand-Duché de Luxembourg. **Großherzogtums Luxemburg.**

Mercredi, le 18 février 1925.

N^o 8.

Mittwoch, den 18. Februar 1925.

Arrêté grand-ducal du 18 février 1925, portant création de sections électorales en conformité de l'art. 50 de la loi électorale du 31 juillet 1924.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc.;

Vu l'art. 50 de la loi du 31 juillet 1924, concernant la modification de la loi électorale;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et attendu qu'il y a urgence;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Avons arrêté et arrêtons:

Art. 1^{er}. En conformité de l'art. 50 de la loi prévue, des sections électorales seront établies à Born et à Alm, pour les électeurs de ces localités, à Rodershausen et à Elvange, pour les électeurs des sections de Rodershausen et d'Untereisenbach, respectivement d'Elvange et d'Emerange.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 18 février 1925.

CHARLOTTE,

Pr le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
Le Directeur général des finances,
A. NEYENS.

Großh. Beschluß vom 18. Februar 1925, betreffend die Errichtung von Wahlsektionen gemäß Art. 50 des Wahlgesetzes vom 31. Juli 1924.

Wir Charlotte, von Gottes Gnaden, Großherzogin von Luxemburg, Herzogin zu Nassau, etc., etc., etc.:

Nach Einsicht des Art. 50 des Gesetzes vom 31. Juli 1924, betreffend die Abänderung des Wahlgesetzes:

Nach Einsicht des Art. 27 des Gesetzes vom 16. Januar 1866, über die Errichtung des Staatsrates und in Anbetracht der Dringlichkeit;

Auf den Bericht Unseres Staatsministers, Präsidenten der Regierung, und nach Beratung der Regierung im Conseil;

Saben beschlossen und beschließen:

Art. 1. Gemäß Artikel 50 des vorerwähnten Gesetzes werden Wahlsektionen errichtet zu Born und Alm, für die Wähler dieser Ortschaften, zu Rodershausen und Elvingen, für die Wähler der Gemeindefektionen Rodershausen und Untereisenbach, bezw. Elvingen und Emeringen.

Art. 2. Unser Staatsminister, Präsident der Regierung, ist mit der Ausführung dieses Beschlusses, welcher im „Memorial“ veröffentlicht wird, beauftragt.

Luxemburg, den 18. Februar 1925.

Charlotte.

Für den Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Der Generaldirektor der Finanzen,
A. N e y e n s.

Emprunts communaux. — Tirage d'obligations.

Commune intéressée.	Désignation de l'emprunt.	Date de l'échéance.	Numéros sortis au tirage.		Caisse chargée du remboursement.
			100 frs.	500 frs.	
Bettembourg-Bettembourg	90 000 (1895)	1 ^{er} avril 1925	83, 110, 121, 150, 168, 173, 198.	54	Caisse communale.

Luxembourg, le 12 février 1925.

Arrêté du 6 février 1925, concernant la répartition des subsides pour chemins vicinaux.

*Le Directeur général de la justice,
de l'intérieur et de l'instruction publique.*

Vu l'art. 134 du budget des dépenses de l'exercice 1924;

Arrête:

Art. 1^{er}. Les subsides indiqués au relevé ci-après se montant ensemble à 88.000 fr. sont accordés pour l'année 1924 aux communes y dénommées, dans l'intérêt de la construction, de l'entretien et de la réparation de chemins vicinaux.

Art. 2. Les mandats de paiement des subsides ne seront délivrés aux administrations communales que sur leur demande appuyée d'une attestation des agents de l'administration des travaux publics, par laquelle ceux-ci constateront, sous leur responsabilité, que les travaux subsidiés sont exécutés ou qu'au moins ils sont en voie d'exécution.

Art. 3. Les demandes et certificats prévus à l'art. 2 seront adressés à la Direction générale de l'intérieur par l'intermédiaire des commissaires de district.

Luxembourg, le 6 février 1925.

*Le Directeur général de la justice,
de l'intérieur et de l'instruction publique.*

Jos. BECH.

Beschluß vom 6. Februar 1925, betreffend die Verteilung von Subsidien für Gemeindewege.

Der Generaldirektor der Justiz,
des Innern und des öffentlichen Unterrichts;
Nach Einsicht des Art. 134 des Staatsausgabenbudgets von 1924;

Beschließt:

Art. 1. Die in dem nachstehenden Verzeichnisse erwähnten Subsidien, im Gesamtbetrag von 88.000 Fr., sind für das Jahr 1924 nachbenannten Gemeinden zum Bau und Unterhalt ihrer Gemeindewege bewilligt.

Art. 2. Die Zahlungsanweisungen über die bewilligten Subsidien werden den Gemeindeverwaltungen erst ausgehändigt auf ihr diesfalliges Gesuch, welches begleitet sein muß, von einer Bescheinigung der betreffenden Wegebeamten, wodurch letztere unter ihrer Verantwortung bezeugen, daß die subsidierten Arbeiten vollendet oder wenigstens in Ausführung sind.

Art. 3. Die in Art. 2 vorgesehenen Gesuche und Bescheinigungen sind durch Vermittlung der Distriktskommissare an die Generaldirektion des Innern zu senden.

Luxemburg, den 6. Februar 1925.

Der Generaldirektor der Justiz,
des Innern und des öffentlichen Unterrichts,
J o s . B e c h .

Relevé des subsides pour chemins vicinaux, accordés par arrêté du 6 février 1925.

Noms des communes	Désignation des chemins.	Affectation des subsides	Subsides accordés.
VILLE DE LUXEMBOURG.			
Luxembourg.	Chemins à l'intérieur d'Eich	Rechargement et pavage.	500
	Chemins à l'intérieur de Hamm.	Entretien.	200
	Construction d'un mur de soutènement à Pulvermuhl.		300
	Chemins à l'intérieur de Hollerich.	Rechargement et pavage.	1000
	Nouvelle route de communication entre l'avenue Guillaume et la route de Merl.	Mise en état.	500
	Rue Irmine et rue du cimetière à Bonnevoie.	Elargissement.	500
	Carrefour devant l'église de Bonnevoie.	Exhaussement.	500
Chemins à l'intérieur de Rollingergrund.	Rechargement.	500	
DISTRICT DE LUXEMBOURG.			
<i>Canton de Capellen.</i>			
Bascharage.	Chemins à l'intérieur de Hautcharage.	Mise en état.	150
Clemency.	Chemins à l'intérieur de Clemency.	Pierraille.	200
	id. de Fingig.	id.	150
Dippach.	Chemin de Dippach à Mamer.	id.	100
	Chemins à l'intérieur de Sprinkange.	id.	400
Garnich.	Intérieur de Dahlem.	id.	50
	Intérieur de Garnich.	id.	300
	Chemin dit „Hoehl" à Hivange.	id.	100
	Chemin de Kahler vers le bois.	id.	200
	Chemin dit „Schinnensteg" à Kahler.	Chaussée neuve.	200
Hobscheid.	A l'intérieur de Hobscheid.	Pierraille.	300
	id. d'Eischen.	id.	300
Kehlen.	A l'intérieur de Dondelange.	Pierraille.	50
	de Kehlen	id.	150
	de Keispelt-Meispelt.	id.	300
	Chemin de Nospelt à Roodt.	id.	300
	Chemin de Gœtzingen à Hirzckneppen.	id.	50
Kœrich.	Chemin de Kœrich à Steinfort.	Pierraille.	100
	Chemins à l'intérieur de Kœrich.	id.	100
	Chemin de Gœblange à Windhof.	id.	100
	Chemins à l'intérieur de Gœtzingen.	id.	100
	Chemin dit „beim Weiler" à Gœtzingen.	Chaussée neuve.	100
	Chemins à l'intérieur de Gœblange.	Pierraille.	100
Kopstal.	Chemin de Kopstal à Kehlen.	id.	150
	id. Bridel.	id.	100
Mamer.	A l'intérieur de Mamer.	id.	200
	Chemin dit „Heckchen" à Mamer.	Chaussée neuve.	200
	id. „Ahlewé" à Holzem.	id.	200
	id. „Kiemwé" à Cap.	Pierraille.	50
	id. id. à Capellen	id.	50
Septfontaines.	A l'intérieur de Septfontaines.	Pierraille.	350
	Chemin de Roodt à Nospelt.	id.	100
	Chemin de Greisch à Saeul.	id.	200

Steinfort.	A l'intérieur de Kleinbettingen.	Pierraille.	200
	Chemin de Gras à Kähler.	id.	100
	Chemin dit „Reitzert” à Hagen.	id.	200
	Chemin dit „Schmalgasse” à Steinfort.	id.	350
	Chemin de Steinfort à Kœrich.	id.	150
<i>Canton d'Esch-sur-Alz.</i>			
Bettembourg.	Chemin de Leudelange.	Pierraille.	300
	Rue de la briqueterie.	id.	250
	Rue de la tannerie.	id.	200
	Chemin dit „Holzwé” à Abweiler.	Chaussée.	50
	A l'intérieur d'Abweiler.	id.	150
	Chemin près de la maison Gaspar à Fennange	Pierraille.	50
	Chemin „in der Hœhl” à Huncherange.	id.	100
Differdange.	Chemin dit „Kolmeterwé” à Noertzange.	Chaussée.	50
	A l'intérieur de Bettembourg.	Cylindrage.	400
	Rue du marché à Differdange.	Réfection.	800
Dudelange.	Rue la gare à Niedercorn.	Nouveaux trottoirs.	600
	Rue St. Etienne à Obercorn.	Redressement.	500
	Chemin dit „Speieschgassel”	Mise en état.	500
Esch-sur-Alzette.	Chemin pré Wegener à Burange.	Nouvelle construction.	800
	Rue Wolff.	Redressement.	500
	Rue „Hœhl”.	Rectification et trottoirs.	800
Frisange.	Avenue de la gare.	id.	1200
	Chemin dit „ob der Houscht” et „Trierweg” à Aspelt.	Entretien.	100
Kayl.	Chemin dit „um Acker” à Hellange.	Chaussée.	100
	Rue dit „Faubourg” à Kayl.	Pierraille.	700
	Rue de l'Industrie.	id.	200
Leudelange.	Rue de Wolmerange.	id.	100
	Chemin de Leudelange à Rœdgen.	Chaussée neuve.	400
	A l'intérieur de Bergem.	Rechargement.	300
Mondorcange.	Chemin dit „Neudörfchen” à Mondorcange	Rectification.	300
	A l'intérieur de Lamadelaine.	Mur de soutènement.	200
Petange.	A l'intérieur de Petange.	Rechargement.	600
	A l'intérieur de Rodange.	id.	400
Reckange.	Chemin dit „Roderweg” à Ehlang.	Empierrement.	200
	Chemin de Limpach à Pissange.	Rechargement.	300
	Chemin de Pissange à Limpach.	id.	200
Rœser.	Chemin près de la maison Klein à Berchem.	Chaussée neuve.	100
	Chemin dit „um Leh” à Bivange.	id.	200
	Chemin dit „Riederwé” à Crauthem.	Pierraille.	50
	Chemin de Livange „chapelle”.	id.	50
	Chemin dit „grenze Wé” à Peppange.	Chaussée neuve.	100
Rumelange.	Chemin dit „Lachergass” à Crauthem.	Elargissement.	250
	A l'intérieur de Rœser.	Pierraille.	100
	Rue Joseph.	Mur de soutènement.	500
	A l'intérieur de la ville.	Cylindrage et pavage.	700
	Rue St. Sébastien.	Entretien de l'accotement.	100
Saném.	A l'intérieur de Belvaux et vers Ernshof.	Rechargement.	500
Schifflange.	A l'intérieur de Soleuvre.	id.	300
	Chemin dit „Bergemerweg”.	id.	600
<i>Canton de Luxembourg.</i>			
Bertrange. Contern.	Chemin de Bertrange vers Kreuzgründchen	Entretien.	500
	Chemin de Contern à Krcentgeshof	Entretien.	200
	Chemin de Moutfort à Syren.	id.	200
	Chemin de Moutfort à Medingen.	id.	200

Hesperange. Niederanven.	Chemin d'Itzig à Sandweiler „Hohrbach”	Entretien.	300
	Chemin d'Ernster à Roodt via Engelshof.	id.	200
Sandweiler. Schuttrange.	Chemin dit „Senningerberg” (anc. route).	id.	200
	Chemin d'accès à la gare de Hostert.	id.	300
	Chemin de Sandweiler par Scheidhof à Itzig.	id.	300
	Chemin de Munsbach à Uebersyren.	id.	200
Steinsel.	Chemin de Schuttrange au passage à niveau.	id.	200
	A l'intérieur de Steinsel au lieu dit „im Berg”	Cylindrage et pavage.	500
Strassen.	Chemin de Heisdorf à Dommeldange.	Entretien.	300
	Chemin de Bertrange par Strassen à Kreuzgründchen	id.	300
Walferdange.	Chemin de Helmsange à Dommeldange.	Misc en état.	300
Weiler-la-Tour.	Chemin vers Walferberg.	Entretien.	300
	Chemin de Hassel à Syren.	id.	200
	Chemin de Syren à Moutfort.	id.	200
	Chemin de la station de Weiler à Hassel.	id.	300

Canton de Mersch.

Berg.	Chemin dit „Scheuerfeld” à Colmar.	Pierraille.	200
	Reconstruction d'un mur de soutènement à Geismühle	id.	150
Bissen.	Chemin de raccordement entre la nouvelle et l'ancienne route de Bissen à Mersch.	Misc en état.	400
Bœvange.	Pont au lieu dit „Schleid”.	id.	200
	Chemin dit „Bisserweg”.	id.	150
Fischbach.	Chemin de Buschdorf à Finsterthal.	id.	300
	Chemin d'Angelsberg à Beringerberg.	Ouverture à neuf.	500
Heffingen.	Chemin de Weyer au poteau vers Altlinster.	Rechargement.	500
	Chemin le long de l'Ernz entre Blumenthal et Loeschbour.	Mise en état.	500
Larochette.	Chemin reliant la route de Diekirch-Grevenmacher au chemin repris entre Reuland et „Kohn”.	id.	500
	Chemin dit „Birkelt”.	id.	200
	Chemin de Meysembourg-Goudelt-Blaschette	id.	200
Lutgen.	Chemin d'Ernzen à Angelsberg.	Entretien et rechargement.	300
	Chemin dit „in Kasselt”, Spriederich et Diedendahl”.	Pierraille.	200
Lorentzweiler.	Chemin dit „Prettingerberg”.	id.	200
	A l'intérieur de Gosseldange.	id.	200
	A l'intérieur de Blaschette.	Cylindrage.	100
Mersch.	Chemin de Hunsdorf.	id.	200
	Chemin dit „Sperr”.	Pierraille.	300
	Chemin vers Merscherberg à Pettingen.	Entretien.	200
Nommern.	Chemins dit „Hosbich” et „Höchl” à Reckange.	id.	300
	Chemin dit „Domenekshock” et chemin vers l'école à Rollingen.	id.	100
	Chemin de Beringerberg à Angelsberg.	id.	400
	Chemin de Nommern à Larochette.	id.	200
Tuntingen.	Chemin de Schronndweiler à Seylerhof.	id.	100
	Chemin de Cruchten à Schieren.	id.	100
	Chemin de Glabach à Angelsberg.	id.	100
	Chemin de Hollenfels à Brouch.	Nouvelle chaussée.	100
	Pont sur l'Eisch à Marienthal.	Garde-fou en fer.	100
	Chemin le long du cimetière à Tuntingen.	Entretien.	200

DISTRICT DE DIEKIRCH.

Canton de Clervaux.

Asselborn.	Chemin de Sassel à Troisvierges.	Chaussée et pierraille.	1000
Bœvange.	Chemin de Crendal à Hamiville.	id.	900
Clervaux.	Chemin à l'intérieur de Reuler et de Reuler à Urspelt.	Mise en état.	1000
Consthum.	A l'intérieur du village.	Empierrement.	400
Hachiville.	Chemin vers la „Klaus“.	Réfection.	700
Heinerscheid.	Chemin de Kalborn à Tintesmühle.	Mise en état.	800
Hosingen.	Chemin de Dorscheid à la route de l'Etat.	Redressement et chaussée.	1000
Troisvierges.	A l'intérieur de Basbellain.	Mise en état.	1000
Weiswampach.	A l'intérieur de Beiler.	Pierraille.	800

Canton de Diekirch.

Bastendorf.	Intérieur de Bastendorf.	Empierrement.	200
	Chemin de Brandenburg-Wechterbach-Hoscheiderhof.	id.	100
	Chemin de Landscheid à Gralingen.	Elargissement et empierrement.	200
Bettendorf.	Intérieur de Bettendorf.	Nouveau chemin.	400
	Intérieur de Gilsdorf.	Empierrement.	300
Bourscheid.	Intérieur de Bourscheid.	Mise en état.	300
	Intérieur de Lipperscheid.	Rechargement.	800
Ermsdorf.	Différents chemins de la section d'Eppeldorf.	Pierraille.	200
	Différents chemins de la section d'Ermsdorf.	Empierrement.	150
	Différents chemins de la section de Folkendange.	Pierraille.	200
Erpeldange.	Chemin d'Erpeldange à Ingeldorf.	Mise en état.	200
	Intérieur d'Ingeldorf.	id.	150
	id. de Burden.	id.	150
Ettelbruck.	Intérieur d'Ettelbruck.	Pavage de diverses rues.	800
	Chemin près de l'école agricole.	Elargissement.	300
Diekirch.	Intérieur de Diekirch.	Entretien.	200
	Rue du cimetière.	Revers pavés.	500
Feulen.	Intérieur de Niederfeulen.	Rechargement.	200
	Chemin de Niederfeulen à Welscheid.	id.	300
Hoscheid.	Intérieur de Hoscheid.	Pierraille.	200
Medernach.	Chemin de Medernach à Nommern.	id.	300
Mertzig.	Chemin au lieu dit „Schleident“.	id.	250
	Intérieur de Mertzig.	id.	200
Reisdorf.	Chemin de Bigelbach à Beaufort.	id.	300
	Chemin de Reisdorf à Longsdorf.	id.	250
Schieren.	Chemin au lieu dit „Buchels“.	Mise en état.	250

Canton de Redange.

Arsdorf.	Chemin d'Arsdorf à Insenborn.	Mise en état.	500
Beckerich.	Intérieur d'Elvange.	Pierraille.	300
Bettborn.	Chemin de Pratz à Escheid.	Réparation du pont sur le Hostertbach.	300
Bigonville.	Intérieur de Bigonville.	Elargissement.	400
Ell.	Intérieur d'Ell.	Pierraille.	500
Folschette.	Chemin de Folschette à Pratz.	Réparation du pont sur le Hostertbach.	300
	Chemin de Schwiedelbrouch à la route de Grevels.	Pierraille.	300

Grosbous.	Chemin de Grosbous à Schandel.	Pierraille.	300
	Chemin de Dellen à la route d'Eschdorf.	id.	300
Perlé.	Chemin de Perlé à Haut-Martelange.	Ouverture à neut.	500
Redange.	Chemin de Niederpallen à Reichlange.	Pierraille.	200
	Chemin de Reichlange à Niederpallen.	id.	100
Saeul.	Chemin de Calmus au moulin.	id.	500
Vichten.	Chemin de Michelbouch à Vichten.	id.	400
	Chemin de Vichten à Useldange.	id.	400
Useldange.	Chemin de Rippweiler à Kapweiler.	id.	500
	Chemin d'Useldange à Buschdorf.	id.	500
Wahl.	Chemin de Buschrodt à Folschette.	Redressement.	500
	Intérieur de Kuborn.	Pierraille.	300
	Chemin de Rindschleiden à Heispelt.	id.	400

Canton de Wiltz.

Poulaide.	Ponts à l'intérieur de Surré et sur le chemin de Surré à Harlange.	Réparation.	500
Esch-s.-Sûre	Mur de soutènement au chemin dit „Wetteldorf”.	Reconstruction.	400
Eschweiler.	Chemin d'Eschweiler à Selscheid.	Pierraille.	650
Goesdorf.	Chemin de Nocher à Kautenbach.	id.	650
Harlange.	Chemin de la ferme Fuhrmann à Bavigne.	id.	650
Heiderscheid.	Pont près de Tadler.	Mise en état.	650
Kautenbach.	Chemin d'Alscheid à Mercois.	Pierraille.	650
Mecher.	Chemin de Liefrange à Insborn.	Redressement.	1000
Neunhausen.	Chemin d'Insborn à Bourgfried.	Pierraille.	600
Oberwampach.	Chemin de Derenbach à Grumelscheid.	Chaussée.	700
Wiltz.	Neuenweg à Niederwiltz.	id.	650
Wilwerwiltz.	Chemin d'Enschorange à Wiltz.	id.	500
Winseler.	Chemin de Winseler à Doncols.	id.	400

Canton de Vianden.

Fouhren.	Chemin de Longsdorf à Hoesdorf.	Chaussée.	300
	Chemin de Walsdorf au chemin repris vers Hosingen.	Rechargement.	200
Putscheid.	de Putscheid au chemin repris N° 263 vers Hosingen.	Pierraille.	250
	de Weiler au chemin id. id.	Chaussée.	250
Vianden.	Chemin de Vianden à Bauler.	Pierraille.	400
	Intérieur de Vianden au lieu dit „Hoekelslei”.	Mur de soutènement.	100

DISTRICT DE GREVENMACHER.

Canton d'Echternach.

Beaufort.	Chemin de Beaufort à Eppeldorf.	Chaussée.	300
	Intérieur de Dillingen.	id.	300
Bech.	Chemin d'Altrier à Kobenbour.	Entretien.	500
Berdorf.	Intérieur de Berdorf.	Pavage.	500
Consdorf.	Chemin de Breitweiler à Consdorf.	Entretien.	200
	Chemin de Scheidgen à Rosswinkel.	id.	150
Echternach.	Intérieur d'Echternach.	Pavage.	1000
Mompach.	Chemin de Givenich à Boursdorf.	Entretien.	300
	Chemin de Mompach à Boursdorf.	id.	300
Rosport.	Chemin de Rosport à Diekweiler.	id.	700
Waldbillig.	Chemin de Christnach à Graulinster.	id.	250
	Chemin de Waldbillig à Freckeis.	id.	400

Canton de Grevenmacher.

Betzdorf.	Intérieur de Betzdorf.	Pavage.	400
	Chemin d'Olingen à Eschweiler.	Entretien.	300
Biver.	Intérieur de Biver.	id.	300
	Chemin de Brouch à Eschweiler.	id.	400
Flaxweiler.	Chemin de Beyren à Flaxweiler.	id.	300
	Chemin de Flaxweiler à Beyren.	id.	300
	Intérieur de Niederdonven et chemin vers Wormeldange.	id.	500
Grevenmacher.	Intérieur de Grevenmacher.	Réfection du pavage.	1000
	Intérieur de Junglinster et chemin vers Behlenhof.	Entretien.	400
Manternach.	Intérieur de Bourglinster.	Pavage.	300
	Intérieur de Berbotug.	Entretien.	400
Mertert.	Intérieur de Manternach.	id.	300
	Intérieur de Mertert.	Pavage.	500
Rodembourg.	Intérieur de Wasserbillig.	id.	300
	Chemin d'Eschweiler à Olingen.	Entretien.	400
Wormeldange.	Intérieur de Gonderange.	id.	300
	Intérieur de Machtum.	Pavage.	300
	Chemin d'Ehnen à Gostingen.	Consolidation du talus.	400
	Intérieur de Wormeldange.	Pavage.	400

Canton de Remich.

Bous.	Nouveau chemin vers la route.	Chaussée.	300
Burmerange.	Chemin de Burmerange à Gandern.	Entretien.	300
	Chemin d'Elvange à Daundorf.	id.	200
Dalheim.	Intérieur de Filsdorf.	Pavage.	300
	Intérieur de Welfrange.	id.	300
Lenningen.	Chemin de Lenningen à Gostingen.	Entretien.	300
	Chemin de Canach à Scheuerhof.	id.	400
Mondorf.	Chemin de Mondorf à la route de Remich.	Entretien.	300
	Intérieur de Mondorf près la maison Schuler.	Revers.	100
Remerschen.	Ruelle près de la maison Hentzen.	Entretien.	300
	Lannenweg à Wintrange.	id.	500
Remich.	Intérieur de Remich.	Pavage.	500
Stadtbredimus.	Chemin de Stadtbredimus à Greiveldange.	Entretien.	300
	Chemin de Greiveldange à Huttermühle.	Mur.	500
Waldbredimus.	Chemin de Waldbredimus à Trintange.	Entretien.	500
	Intérieur de Rœdt.	id.	500

Avis. — Emprunt gr.-d. 3¹/₂% de 1898. — *Chemins de fer vicinaux.* — Le tirage au sort des obligations de l'emprunt gr.-d. 3¹/₂% de 1898 (chemins de fer vicinaux) remboursables le 1^{er} juillet 1925 a donné le résultat suivant:

30 obligations à 500 fr

N^o 383, 485, 522, 846, 1553, 1554, 1616, 1908, 2675, 2749, 2822, 2993, 3680, 3795, 4001, 4166, 4717, 4887, 5341, 5351, 5682, 5737, 5915, 6030, 6341, 6688, 7178, 7218, 7359, 7595.

Le remboursement se fera sans frais entre les mains du porteur à Luxembourg, à la Recette générale et aux caisses des comptables de l'administration des postes du Grand-Duché, en espèces ayant cours dans les caisses publiques de l'Etat

Les intérêts cesseront de courir à partir du jour où le remboursement sera échu. — 6 février 1925.